

Qualité - Sécurité - Environnement

Fiches de poste -

Directement issus de l'Evaluation des Risques Professionnels, les fiches de poste permettent à l'employeur de :

- 1. Disposer d'un support pour assurer la formation aux consignes de sécurité,
- 2. Fournir un rappel des consignes de sécurité au poste,
- 3. Disposer de la preuve d'une telle formation en combinant cette dernière avec la signature d'une fiche de qualification.
- >>> Consignes
- » Prévention
- >>> Sécurité



Evaluation des risques professionnels et fiches de poste

L'Evaluation des Risques d'un poste de travail aura identifié les dangers, les risques et hiérarchisé ceux-ci. De plus un plan d'actions associé rassemblera toutes les consignes associées à ce poste.

Cet ensemble, retranscris dans le Document Unique, sera repris et mis en forme dans la fiche de poste en présentant :

- Les autorisations
- Les équipements sous forme de pictogrammes
- Les principaux dangers et risques associés
- Les consignes

Il y a adéquation entre le Document Unique et la fiche de poste, cette adéquation devant être maintenue dans le temps.

Support de formation

La personne en charge de la formation initiale à la sécurité, ou iQSE, pourra s'appuyer sur ces fiches pour assurer sa charge.

Rappel des consignes

Plastifiée et fixée à proximité du poste du travail, la fiche de poste rappellera aux employés les consignes de sécurité.

Preuve de formation

A la fin de la formation, iQSE demandera à l'employé de signer sa fiche de qualification laquelle fera référence à la fiche de poste.

L'employeur pourra ainsi démontrer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités définies à l'article L4141-2 du Code du Travail.

www.iqse.fr

Philippe BOUIX **06 75 72 05 21** philippe.bouix@igse.fr Christophe SCHWARTZ
06 60 73 95 71
christophe.schwartz@igse.fr

Cécile HEAULME
06 70 22 27 62
cecile.heaulme@iqse.fr

SARL au capital de 8000€ 9 rue Savoie 67120 MOLSHEIM